



30/01/2024

## INONDATIONS DU 5 DÉCEMBRE : L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE RECONNU

***Après les importantes inondations qui avaient touché Montivilliers le 5 décembre 2023, Monsieur le Maire avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin que les sinistrés puissent bénéficier de la part de leurs assurances d'une meilleure prise en charge des dégâts subis.***

Cette reconnaissance d'état de catastrophe naturelle vient d'être reconnue par l'Etat, par publication au Journal Officiel de ce jour.

Les sinistrés disposent maintenant d'un délai de 10 jours pour contacter leurs assurances. Celles-ci auront ensuite 3 mois pour procéder aux indemnisations.

Pour Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers, « *Après les terribles inondations du 5 décembre, qui furent une douloureuse épreuve pour un certain nombre de Montivillonnais, l'attente était forte de connaître cette décision. Aujourd'hui, cette reconnaissance de catastrophe naturelle va permettre d'accélérer et de faciliter la prise en charge, selon les contrats d'assurance. J'invite les personnes sinistrées à prendre contact le plus vite possible avec leurs compagnies, dans un délai de 10 jours maximum.* »

Les personnes souhaitant plus d'informations peuvent écrire à l'adresse suivante : [contact@ville-montivilliers.fr](mailto:contact@ville-montivilliers.fr)

### Contact presse :

Edwige CHAPELLE  
Responsable du service Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36  
[edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr](mailto:edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr)

Benoît BAUDU  
Chargé de Communication  
Tél. 06 26 66 81 12  
[benoit.baudu@ville-montivilliers.fr](mailto:benoit.baudu@ville-montivilliers.fr)